

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-23-1176 du 26/09/2023

Arrêté du 25 septembre 2023

ARRÊTÉ PORTANT DÉSIGNATION DU DIRECTEUR-ADJOINT DE LA DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES EN CHARGE DES MISSIONS NON-COMPTABLES POUR L'APPLICATION DE L'ARRÊTÉ DU 28 DÉCEMBRE 2017 PORTANT DÉLÉGATION DES POUVOIRS D'ORDONNATEUR SECONDAIRE DU MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Délégation encadrement supérieur et talents

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte délégation des pouvoirs d'ordonnateur secondaire.

Date d'application : 01/10/2023

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1: ARRÊTÉ PORTANT DÉSIGNATION DU DIRECTEUR-ADJOINT DE LA DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES EN CHARGE DES MISSIONS NON-COMPTABLES POUR L'APPLICATION DE L'ARRÊTÉ DU 28 DÉCEMBRE 2017 PORTANT DÉLÉGATION DES POUVOIRS D'ORDONNATEUR SECONDAIRE DU MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS.....3

PARTIE 1: ARRÊTÉ PORTANT DÉSIGNATION DU DIRECTEUR-ADJOINT DE LA DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES EN CHARGE DES MISSIONS NON-COMPTABLES POUR L'APPLICATION DE L'ARRÊTÉ DU 28 DÉCEMBRE 2017 PORTANT DÉLÉGATION DES POUVOIRS D'ORDONNATEUR SECONDAIRE DU MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS



ARRÊTÉ

portant désignation du Directeur-adjoint de la Direction nationale d'interventions domaniales en charge des missions non-comptables pour l'application de l'arrêté du 28 décembre 2017 portant délégation des pouvoirs d'ordonnateur secondaire du ministre de l'action et des comptes publics

LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE, EN CHARGE DES COMPTES PUBLICS

Vu le décret n° 2017-1423 du 2 octobre 2017 pris en application de l'article 75 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2017-1827 du 28 décembre 2017 modifié relatif à la Direction nationale d'interventions domaniales ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2017 portant délégation des pouvoirs d'ordonnateur secondaire du ministre de l'action et des comptes publics ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2017 portant précision de l'affectation de deux administrateurs des Finances publiques à la Direction nationale d'interventions domaniales ;

Vu l'arrêté du 28 août 2023 portant affectation d'une administratrice de l'État et d'une administratrice des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 18 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 28 août 2023 portant affectation d'une administratrice de l'État et d'une administratrice des Finances publiques.

ARRÊTE :

Article 1^{er} : M^{me} Isabelle ROUBEROL, administratrice de l'État, directrice-adjointe (groupe VII) à la Direction nationale d'interventions domaniales, est chargée des missions non-comptables, pour l'application de l'arrêté du 28 décembre 2017 susvisé, à compter du 1^{er} octobre 2023.

Article 2 : L'arrêté du 29 décembre susvisé est abrogé à compter du 1^{er} octobre 2023.

Article 3 : Le directeur général des Finances publiques est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel des Finances publiques, section Ressources Humaines et Organisation.

FAIT À PARIS, LE 25 SEPTEMBRE 2023

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION
L'ADMINISTRATRICE DE L'ÉTAT DU 2^E GRADE
DÉLÉGUÉE ENCADREMENT SUPÉRIEUR ET TALENTS

VÉRONIQUE BONCHE-ALQUIER

BOFiP

Direction générale des Finances publique

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756